



Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement



AV IN S

Nos MISSIONS

Le **Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement** vous accompagne en matière d'aménagement d'espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux.

- ◆ Traversée de commune
- ◆ Aménagement et valorisation de centre bourg
- ◆ Aménagement d'espaces publics
- ◆ Aide à la gestion de la voirie et de la circulation
- ◆ Aménagement de zones d'activités
- ◆ Ouvrages d'arts (ponts, soutènement...)
- ◆ Voies vertes, liaisons douces, chemins de randonnées
- ◆ Aménagement paysager
- ◆ Dossiers réglementaires (loi sur l'eau, cas par cas...)
- ◆ Dossiers de demande de subventions
- ◆ Zonages d'assainissement
- ◆ Aide à la réalisation de schémas directeurs
- ◆ Ouvrages de gestion des eaux pluviales
- ◆ Assainissement eaux usées et eaux pluviales
- ◆ Adduction d'eau potable
- ◆ Défense Extérieure Contre l'Incendie
- ◆ Aide à la passation de marchés de prestations intellectuelles (géomètre, maître d'œuvre, bureaux d'études, coordonnateurs SPS...)
- ◆ Aide à la passation et au suivi de Délégation de Service Public
- ◆ Diagnostics, expertises et études diverses



Dans le cadre de cet abonnement, le service assure les interventions suivantes :
veille technologique et diffusion de l'information aux collectivités, renseignements, conseils, expertises et accompagnement des collectivités dans la définition de leurs projets ne nécessitant pas la mobilisation de moyens humains importants.

Abonnement

Communes

1,70 € par habitant
avec un minimum de 472 €
et un maximum de 3 842 €

EPCI à fiscalité propre

0,10 € par habitant
avec un minimum de 1 282 €
et un maximum de 13 360 €

Syndicats

0,12 € par habitant
avec un minimum de 472 €
et un maximum de 3 842 €

Participations supplémentaires

Cette participation est fixée à 299 € par demi-journée d'intervention. Elle est appelée au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

1 - Abonnement supplémentaire Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.)

◆ 0,70 € par habitant pour les communes avec un minimum de 150 € et un maximum de 1 900 €

Pour actualiser annuellement les données D.E.C.I. (Travaux, urbanisme, cartes, Points d'Eau Incendie et informer le S.D.I.S. 64.).

2 - Assistance technique et administrative pour les travaux courants

Pour aider les collectivités à réaliser des travaux courants inférieurs à 108 000 € TTC, des nombres de ½ journées d'intervention sont proposés en fonction du montant des travaux :

- ◆ Estimation Sommaire (comprise dans l'adhésion au Service),
- ◆ Etablissement du Dossier de Consultation des Entreprises,
- ◆ Vérification des Devis,
- ◆ Analyse des candidatures et des offres,
- ◆ Contrôle et Réception des Travaux,
- ◆ Etablissement de dossier de demande de subvention
- ◆ Etablissement d'un Bon De Commande (par chantier et lié à un accord-cadre à bons de commande).

Le tableau détaillé est consultable dans le règlement du Service. Pour réaliser ces missions le Service peut être saisi sur simple demande formalisée de la collectivité.

3 - Une contribution supplémentaire, appelée au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, est proposée pour toutes les interventions autres que celles réalisées dans le cadre des abonnements ou de l'assistance pour marchés de travaux courants sus énumérés

Pour l'établissement de l'avant-projet sommaire et des dossiers de demande de subvention, la participation n'est appelée que si et lorsque la collectivité passe en phase de réalisation.



Service Intercommunal
Voirie Réseaux Aménagement

Tél. : 05 59 90 35 61
Fax : 05 59 84 59 47

service.voirie-reseaux-amenagement
@apgl64.fr



Service
Intercommunal
Administratif
(SIA)



Service
Intercommunal
du Numérique
(SIN)



Service
Intercommunal
du Patrimoine
et de l'Architecture
(SIPA)



Service
Intercommunal
Territoires et Urbanisme
(SITU)



www.apgl64.fr